

Concours section : Concours externe d'inspecteur du travail

Epreuve matière : Santé et sécurité du travail

N° Anonymat : 40500

Nombre de pages : 8

16.25 / 20

Concours / Examen : Concours Inspecteur du Travail

Externe / Interne / 3ème concours : Externe

Intitulé de l'épreuve : Santé et Sécurité du Travail

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Les TMS

Parmi les différents types de Risques rencontrés en entreprise, celui des troubles musculo-squelettiques ^(TMS) est majeur, étant notamment le principal risque au travail en France et se retrouvant chez toutes les entreprises, avec des impacts majeurs sur celles-ci. Il convient donc de s'interroger sur la demande idéale à suivre pour lutter contre ce risque. Après un rappel des enjeux sanitaires et des facteurs de risque relatifs aux TMS, nous ferons le point sur les obligations et les mesures de prévention relevant sur les entreprises pour lutter contre ce fléau.

N°

118

Englos sanitaires et facteurs de risques

En terme d'englos sanitaires, les TMS se définissent comme étant une atteinte au niveau des muscles, tendons, ligaments, nerfs et/ou viscères sanguins, et se caractérisent par leurs conséquences en terme de fatigue, de gêne et de douleur (gêne dans le mouvement, perte de force, de souplesse et de dextérité, des engorgements, des picotements...). Cela entraîne des difficultés dans l'exécution du travail avec potentiellement des arrêts de travail voire des handicaps passagers ou définitifs.

Par ailleurs, les TMS représentent 4/5 des maladies professionnelles reconnues, dans majoritairement au niveau de l'articulation des membres supérieurs) et 1 accident du travail sur 5 est lié à une lésion. On peut mettre l'accent sur le fait que les difficultés au travail induites par les TMS est potentiellement accélérateur (c'est à dire un facteur de risque supplémentaire) car ils peuvent contraindre le travailleur à agir de manière non saine en guise d'adaptation et aussi diminuer les capacités de réaction à une situation potentiellement dangereuse.

Concernant les facteurs de risques des TMS, ceux-ci peuvent être provoqués ou aggravés par l'activité professionnelle. Les combinaisons de facteurs à l'origine des TMS sont principalement liés à :

- des contraintes physiques, telles que les gestes répétitifs, le travail statique prolongé, les postures contraignantes (ne respectant pas les angles de moindre inconfort) les vibrations, le froid, la multiplication d'une force importante...

Les contraintes physiques sont aggravées par :

- des contraintes psychosociales, principalement définies par le stress lié aux mauvaises relations professionnelles, à l'absence d'esprit d'équipe, au déficit en reconnaissance et en sens, au peu d'intérêt porté à la tâche, à la complexité de celle-ci, aux fortes sollicitations émotionnelles et aux incertitudes sur le futur professionnel.

L'ensemble de ces contraintes sont à leur tour aggravées par :

- des contraintes organisationnelles, incluant les délais restreints, l'absence d'autonomie ou de choix quant aux méthodes de travail, un manque de place ou de moyens pour permettre d'exécuter la tâche, ...

À l'ensemble de ces contraintes se rajoutent comme facteurs potentiellement aggravants, l'âge (surtout âgés), la santé, l'expérience (l'expérience induit une meilleure pratique, mais aussi une plus longue exposition) et le contexte de travail (retour de voyage, nouvel arrivant, maternité, ...)

Après ces rappels nécessaires pour poser l'état des lieux et les origines des TMS, on va présenter les responsabilités des entreprises en terme d'obligation et de moyens de prévention.

Obligations et moyens de prévention

De par l'importance en terme de nombre et de conséquences des TMS, les entreprises, de par une obligation de résultat quasi absolue au terme de Santé et de Sécurité au Travail, se doivent de faire une priorité de la lutte contre celles-ci, et donc de respecter toutes leurs obligations légales en la matière (Intégration au Document Unique, adaptation des procédures, modes opératoires, fiches de poste, enregistrement, plan d'action et toute preuves d'actions adéquates et/ou réglementaires.) et d'user de méthodes et d'outils reconnus et éprouvés pour agir efficacement.

Pour être efficace, la prévention des TMS repose sur une démarche en 4 étapes : Mobiliser, Investiguer, maîtriser et évaluer.

- Mobiliser

L'engagement de la direction est nécessaire pour qu'elle comprenne les enjeux et adhère à la demande, qu'elle engage les moyens nécessaires, assure les salariés (ainsi que les services et instances de représentation) et fasse appel à des partenaires extérieurs compétents.

En motivant, informant et associant le plus de monde possible, elle fait de cette démarche de prévention une vraie conduite de projet incluant groupe de travail et plan d'action. La réussite de cette démarche et sa réussite dépend de la mobilisation et de l'implication de tous.

Concours section : Concours externe d'inspecteur du travail

Epreuve matière : Santé et sécurité du travail

N° Anonymat : 40500

Nombre de pages : 8

16.25 / 20

Concours / Examen : Concours Inspecteur du Travail

Externe / Interne / 3ème concours : Externe

Intitulé de l'épreuve : Santé et Sécurité du Travail

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

- Investiguer Connaître le risque

La connaissance du risque passe par le recueil de données existantes et la recherche de nouvelles afin de repérer les secteurs et postes à risque.

Cela passe par des entretiens avec les salariés, analyse des données sur la santé des salariés (existantes et obtenues via des questionnaires) et l'analyse des données de l'entreprise (document unique d'évaluation des risques professionnels, entretiens, rapports du (S)T, du médecin du travail, bilan social). Parmi les données intéressantes à retenir, on a le turn-over, l'absentéisme, les types de contrats de travail, la répartition des âges ainsi que le fonctionnement global de l'entreprise.

Analyser les situations de travail et identifier les facteurs de risque.

Cela permet la découverte des situations de travail à risque et leurs causes, ainsi que la compréhension de ce qui sous-tend ces facteurs de risque.

Pour cela, il convient d'analyser le travail réel (en opposition au travail prescrit) via des observations et des entretiens afin de définir son déroulement et les tâches, d'effectuer des mesures relatives au dimensionnement du poste et aux contraintes physiques de travail et d'évaluer, grâce à des mesures et au

N°
518

recueil du ressenti des salariés, les contraintes biomécaniques, psychosociales et organisationnelles.

On réalise donc une étude ergonomique (analyse d'activité et mesures de dimensionnement et d'anthropométriques), une évaluation des sollicitations biomécaniques (répétitivité des gestes, maintien prolongé de la posture, efforts excessifs et amplitudes articulaires extrêmes) et une évaluation des facteurs psychosociaux (via des entretiens et des outils adéquats tels que l'outil RPS-DU) et organisationnels (via l'observation du fonctionnement de l'entreprise et de la gestion des salariés).

- Maintenir le risque.

La prévention passe par la modifications des situations de travail et la diminution des contraintes des salariés. Les actions sont planifiées via un plan d'action qui précise certaines actions sur l'actus, dans leur réalisation et leur suivi (en considérant notamment, leur impact, leur coût et leur facilité de mise en œuvre).

Les modalités de prévention passe par une réduction des sollicitations professionnelles (biomécaniques, psychosociales et organisationnelles) ainsi que par la formation et l'information.

Pour agir via la réduction des sollicitations, plusieurs types de solutions existent :

- (qui s'ajoutent entre autre sur les normes)
- les solutions techniques: conception et aménagement des postes et de l'espace de travail, outils et équipements de travail adaptés (de préférence spécialement conçus pour l'usage, tel que la sélection de machines moins vibrantes, préférence sollicité l'outil que le corps, mettre des EPI adaptés à disposition.
 - les solutions organisationnelles: tâches diversifiées et alternées (avec des gestes différents), réduire la cadence et les manutentions, pause de régénération, entraide et marges de manœuvre, objectifs clairs et non contradictoires, anticipation des aléas (conception d'organisation en ce sens dès le départ ou le corrigé si nécessaire), conception des produits de fabrication, amélioration de la maintenance.
 - les solutions psychosociales: diminution des facteurs de stress, pauses collectives, lutte contre l'isolement, reconnaissance et valorisation des compétences et de l'expérience.

Il convient de vérifier la demande via le recueil des états de salariés et d'être en alerte face au potentiel déplacement du risque.

Dans le choix des mesures de prévention, il convient de privilégier, dans l'ordre, tout d'abord les actions à la source (conception et reconception), les actions de prévention collective et enfin les actions de prévention individuelles.

En terme d'actions de sensibilisation et de formation au risque et à sa prévention, cela se fait à tous les niveaux de l'entreprise, via l'accueil des nouveaux, la transmission de savoir-faire, le développement de la polyvalence... Via l'informatique et la formation, le salarié devient une personne ressource pour la détection et la lutte contre les risques.

Parmi ces formations, on peut citer la formation Brain ('Prévention des risques liés à l'activité physique') qui permet, entre autre, d'agir efficacement contre les TMS en permettant aux salariés formés de bien connaître les risques de leurs métiers, de savoir observer et analyser les situations ainsi que d'être force de proposition.

On peut ajouter que pour agir au mieux au plus vite il convient de mener des actions de nature à inciter les salariés à parler, au plus tôt de l'apparition de symptômes, à leur encadrement, aux représentants du personnel, aux chargés de prévention et aux professionnels de santé.

- Evaluer

C'est l'étape finale de la démarche, prévue dès le départ via la mise en place d'indicateurs pertinents, concernant notamment l'état de santé des salariés via les TMS, le processus d'implémentation de la démarche, les zones d'exposition au risque, la santé de l'entreprise...

Ces indicateurs permettent d'apprécier l'évolution de la démarche à plus ou moins long terme et d'envisager de actions correctrices en fonction des résultats et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Pour conclure, de par sa envergure, son importance et ses conséquences, la gestion du risque TMS doit être centrée dans toute entreprise et de faire l'objet d'une démarche normée et pérenne, impliquant tous les acteurs possibles à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise et disposant des moyens nécessaires. C'est à ce prise d'implication, en l'inscrivant en harmonie avec la gestion des autres risques, que sera réduit l'impact des TMS, que ce soit à l'échelle du salarié, de l'entreprise ou du pays.